



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 AVRIL 2022

Présent(e)s : 8

Jean-Michel ARNAL, Florence GELY, Aurore RODIER, Eric DELMAS, Alexis CASTAN, François LEROY, Patrick VAILLE, Christophe BLANC.

Absent(e)s : Mr Luc LEPINOIS donne pouvoir à Eric DELMAS et Muriel SEIGNON donne pouvoir à Aurore RODIER.

Était aussi présent(e) : Mme Amandine GOHIER, Secrétaire de Mairie et Mme NEGRIER Céline de la Trésorerie d'Espalion

La séance est présidée par le Maire Jean-Michel ARNAL.

Secrétaire de séance : Patrick VAILLE

A l'ouverture de la séance, le Maire propose et obtient à l'unanimité des membres présents pour rajouter des points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Mise en place du RIFSEEP pour Mathilde.

1. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022 (Présentation faite par Mme NEGRIER)

BUDGET PRINCIPAL - 37700

<i>Dépenses Fonctionnement</i>	<i>767 012.68€</i>
<i>Recettes Fonctionnement</i>	<i>767 012.68€</i>

<i>Dépenses Investissement</i>	<i>351 841.36€</i>
<i>Recettes Investissement</i>	<i>351 841.36€</i>

LOTISSEMENT « LE BOUSCAYROL » - 37703

<i>Dépenses Fonctionnement</i>	<i>627 513.81€</i>
<i>Recettes Fonctionnement</i>	<i>627 513.81€</i>

<i>Dépenses Investissement</i>	<i>396 730.45€</i>
<i>Recettes Investissement</i>	<i>396 730.45€</i>

EAU ET ASSAINISSEMENT - 37701

<i>Dépenses Fonctionnement</i>	<i>304 518.07€</i>
--------------------------------	--------------------

Recettes Fonctionnement 304 518.07€

Dépenses Investissement 86 147.47€

Recettes Investissement 86 147.47€

TRANSPORT SCOLAIRE – 37702

Dépenses Fonctionnement 53 120.85€

Recettes Fonctionnement 53 120.85€

Dépenses Investissement 38 281.64€

Recettes Investissement 38 281.64€

Après lecture, le conseil municipal approuve à l'unanimité les budget primitifs 2022 ci-dessus.

2. TAUX DE FISCALITE LOCALES.

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de voter les mêmes taux d'imposition que l'année précédente soit :

Taxe foncière sur le bâti : 37.80%

Taxe foncière sur le non-Bâti : 115.92%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

3. ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'attribution d'une enveloppe de 20 855€ après le vote du budget primitif 2022 afin de soutenir les associations dans leurs activités qu'elles mettent en œuvre pour la commune. Voici la répartition de l'enveloppe :

- | | |
|------------------------|---------|
| ○ Quand on en parle | 560€ |
| ○ FNACA | 150€ |
| ○ Le Causse sa Muze | 100€ |
| ○ Comité des fêtes | 1500€ |
| ○ ACPR | 100€ |
| ○ Chasse Communale | 100€ |
| ○ Association de pêche | 100€ |
| ○ Quille du Monseigne | 150€ |
| ○ Léons'Bouge | 100€ |
| ○ Union Haut Lévézou | 100€ |
| ○ ADMR | 300€ |
| ○ Famille Rurale | 14 345€ |
| ○ APE | 2800€ |
| ○ Club des Bruyères | 450€ |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Monsieur Le Maire.

4. ACHAT MINIBUS POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE.

Suite à un courrier reçu le 25 octobre 2021 du Service Direction Mobilités Proximité de la région Occitanie nous informant des nouvelles contraintes d'âge du matériel roulant qui s'appliqueront à l'ensemble des services de transport scolaire, dont ceux exploités en délégation de compétence pendant toute la durée de la convention liant les collectivités, à savoir pour les minicars dont la capacité est comprise entre 9 et 23 places assises : 12 ans âge maxi.

Notre véhicule de transport scolaire a été mis en service le 13/09/2010 cela fera donc 12 ans à la rentrée prochaine. Son changement est nécessaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve la proposition à l'unanimité.

5. DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE POUR L'ACHAT DU MINIBUS.

Le Maire demande une participation au Président de La Communauté de Commune Pareloup Lévézou d'un montant de 14 950€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

6. PROPOSITION DE FINANCEMENT POUR L'ACHAT DU MINIBUS.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du projet de financement du minibus.

Coût du véhicule : 29 900€ HT 35 800€ TTC

Fonds de concours de la Communauté de Communes 14 950€ HT

A charge de la Commune 21 800 € TTC dont un emprunt sera réalisé à hauteur de 21 000€ sur 5 ans à un taux de 0.90%.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette proposition.

7. DUREE D'AMORTISSEMENT DU MINIBUS.

Suite à l'acquisition du minibus, il convient de fixer la durée d'amortissement de celui-ci à la demande de la Trésorerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider la durée d'amortissement à 10 ans.

8. ANNULATION DE LA FACTURATION DE LA REDEVANCE POLLUTION AU SYNDICAT MIXTE DES EAUX LEVEZOU SEGALA.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la suppression de la redevance pollution, facturée au Syndicat Mixte des Eaux Lévézou Ségala chaque année.
Cette redevance était facturée à tort au Syndicat depuis 2019.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

9. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'ATSEM DE 2^{ème} CLASSE.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la présence d'enfant à l'école entre les deux tours des ramassages scolaires du matin et de la fin d'après-midi nécessitent une surveillance supplémentaire. Ce besoin de service nous oblige à augmenter le temps de travail de l'ATSEM de 26.15h à 28heures hebdomadaires à compter du 1^{er} mai 2022.

Après avoir entendu la proposition de Monsieur le Maire, le conseil l'approuve à l'unanimité.

10. RENOVATION CLOCHE DE L'EGLISE.

Monsieur le Maire alerte l'assemblée sur la nécessité de faire rénover la cloche de l'église suite au contrôle effectué par la Société Bodet Campanaire.

Le coût de ce projet s'élève à 10 624€HT.

Le Maire propose le plan de financement suivant 30% Subvention du Conseil Départemental 35% DETR et 35% à la charge de la commune.

Après avoir exposé le projet et le plan de financement, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

11. QUESTIONS DIVERSES.

- Le Maire et ses adjoints propose à l'assemblée d'accorder le RIFSEEP à Mathilde Heurtevent.
- Mr Leroy évoque son intérêt pour s'occuper du Jardin Botanique. Pour le moment, il y a une convention qui est en cours avec Micropolis cela n'est donc pas possible à ce jour.

